

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

RÈGLEMENT N° 515-2

RÈGLEMENT N° 515-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 515 RELATIF AUX CHIENS

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement 515 relatif aux chiens ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Sécurité publique de la MRC de Drummond suggère et recommande aux Municipalités d'apporter un amendement concernant les actes de nuisance causés par un chien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey juge opportun d'amender le règlement sur les chiens;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013 par le conseiller LOUIS LACHAPELLE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement suivant soit adopté :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – NUISANCE

Le règlement N° 515 est modifié par l'ajout d'un paragraphe C) à l'article 6, qui se lit comme suit :

«c-) attaque, mord ou tente d'attaquer ou de mordre un animal ou un être humain.»

ARTICLE 3 – MODIFICATION

Le présent règlement modifie le règlement N° 515.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 3 juin 2013.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ADOPTION
PUBLICATION

6 MAI 2013
3 JUIN 2013
7 JUIN 2013